



34  
=

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

---

EXTRAIT

Cm  
FRC  
3880

DU

BULLETIN DES LOIS

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

---

BULLETIN 262.

---

( No. 2574. ) *PROCLAMATION* du  
*Directoire exécutif aux Français, sur*  
*les Assemblées primaires.*

Du 17 Ventôse, an VII de la République, une et  
indivisible.

**CIToyENS,**

Vous allez vous réunir en assemblées primaires:  
vous devez y exercer vos droits avec autant  
d'énergie que de sagesse, pour conserver votre  
liberté et assurer votre repos.

Commencez par vous y rendre avec exactitude : n'abandonnez pas le sort de la République à une poignée de factieux, qui la livreraient, les uns aux poignards et aux incendies de la chouannerie, les autres aux vengeances des tyrans révolutionnaires et aux bourreaux de nouveaux décemvirs. Cependant, c'est inutilement que vous assisteriez à vos assemblées politiques, si vous vous y laissiez réduire au rôle, aussi humiliant que funeste dans ses conséquences, de spectateurs indifférens ou pusillanimes des manœuvres de deux partis également exécrables. Ne souffrez pas qu'au nom de la liberté, d'insolens dominateurs maîtrisent votre volonté, s'emparent de vos bureaux, et vous dictent vos choix : ces choix doivent être le résultat des suffrages d'une majorité libre et éclairée. Réprimez l'audace avec vigueur ; opposez la fermeté à l'emportement, et le mépris aux injures : s'il est honorable pour un vrai républicain d'être traité d'anarchiste et de buveur de sang par le royalisme, il ne l'est pas moins pour lui d'être taxé de royalisme et de chouannerie par l'anarchie. Qui ne voit clairement, au surplus, que ces deux partis tendent également au rétablissement du despotisme, quoique sous des dehors différens ! La masse ignorante et crédule se hait sincèrement de part et d'autre, il est vrai ; mais les chefs n'en sont pas moins

d'accord : c'est la même main qui les paye et qui les dirige. Ainsi , dans tous les cas , les citoyens qui méritent le plus la confiance publique , sont précisément ceux qui se sont attiré la haine des partis, et qui sont aujourd'hui désignés à la proscription et aux poignards par les partisans de l'affreux régime de 1793 , après l'avoir été , avant le 18 fructidor , par les amis de la royauté. Ces hommes purs et courageux ont prouvé par leur conduite , que ni l'intérêt ni la peur ne les feront dévier de la véritable voie , et qu'ils resteront toujours étrangers aux factions : ils ont donné aux amis de la liberté des gages certains de leur ardent amour pour elle ; et ceux qui soupirent après le repos , ont une garantie assurée de leur esprit conservateur , ainsi que des efforts qu'ils feront pour maintenir l'ordre public.

Ecartez , au contraire , des fonctions importantes d'électeur et de toutes autres fonctions publiques , tous ceux qui ont figuré dans la réaction royale , et dans l'atroce régime révolutionnaire. L'expérience a bien prouvé qu'en général rien ne peut ramener à la raison ces hommes perfides ou insensés ; ils se jouent des promesses les plus solennelles : ambitieux , ils tentent tout pour se ressaisir de leur sanglant pouvoir ; tou-

mentés par le remords, ils craignent le châtimeut par tout où ils ne règnent pas ; soupçonneux et vindicatifs, ils ne peuvent supposer dans les vrais patriotes une grandeur d'ame qu'ils ne conçoivent pas, ni les croire toujours disposés à tout oublier pour ne songer qu'à l'affermissement et au bonheur de la République.

Méfiez-vous aussi de ces hommes qui, toujours prêts à se mettre en évidence, recherchent avec affectation tout moyen de faire parler d'eux. Redoutez sur-tout ceux qui vous caressent, vous flattent, vous font les plus magnifiques promesses : ce sont des imposteurs qui veulent vous trahir. En parlant sans cesse de l'intérêt de la République et du bonheur du peuple, ils ne songent réellement qu'à leurs propres affaires ; ils livreront la France à tous les partis dont ils attendront leur élévation et leur fortune.

En un mot, dirigez vos choix sur des républicains honnêtes et réfléchis : l'expérience et les lumières assurent seules d'heureux résultats dans toutes les parties de l'administration publique, et l'on ne peut compter que sur le patriotisme de ceux dont la probité est incontestable.

Courez donc à vos assemblées primaires. Le Directoire exécutif-croit devoir vous le répéter

encore. Si des séditeux essayaient de vous y faire la loi , bravez leurs fureurs insensées , et ne redoutez pas leurs menaces ; ils ne seraient forts que de votre faiblesse : c'est dans l'ame des hommes de parti que la terreur doit régner , et non dans celle des vrais citoyens. Si d'ailleurs ils osaient exercer quelques violences , n'avez-vous pas pour vous le nombre comme la raison ! et la loi n'est-elle pas là pour vous protéger ? elle vous offre des moyens immédiats pour faire respecter vos personnes et vos vœux. Qui de vous ne sait , au surplus , qu'il ne faut que l'opposition énergique d'un seul homme de bien pour faire trembler une horde de factieux et anéantir leurs projets ? N'avez donc pas la lâcheté de céder la place à l'intrigue , un long repos , embelli par les charmes de la liberté , vaut bien quelques jours d'une assiduité soutenue et d'une sage et courageuse opiniâtreté.

Enfin , citoyens , si vous le voulez , le bien se fera. Vous avez pour vous l'inflexible justice de vos législateurs , l'inébranlable fermeté du Directoire exécutif , et sur - tout votre propre force et votre propre volonté , si vous savez les employer , et si vous restez unis.

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF ARRÊTE que la proclamation ci-dessus sera imprimée au Bulletin

des lois, et qu'à la diligence de ses commissaires près les administrations centrales des départemens, elle sera réimprimée et affichée dans toutes les communes, et principalement à la porte des édifices destinés pour la tenue des assemblées primaires de l'an VII.

Les ministres de la justice et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme, *signé* P. BARRAS,  
*président*; par le Directoire exécutif, *le secrétaire*  
*général*, LAGARDE.

Certifié conforme,

*Le Ministre de la Justice;*

SAMBRECHTS.

## ADMINISTRATION

## CENTRALE

## DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

*EXTRAIT du procès-verbal de la séance du 21 Ventôse, an 7 de la République française, une et indivisible, tenue par les Administrateurs du Département de l'Yonne.*

LE Commissaire du Directoire exécutif a mis sur le bureau la Proclamation du Directoire exécutif, en date du 17 Ventôse, relative aux Assemblées primaires de l'an sept, et il en requiert l'enregistrement, l'impression et l'affiche.

Lecture faite de ladite Proclamation ;

Le Commissaire du Directoire exécutif entendu,

L'Administration arrête qu'elle sera enregistrée sur le registre de ses séances, réimprimée au nombre de deux cents exemplaires en placards et six cents *in-8o.*, pour être envoyée aux Administrations municipales, aux Commissaires

près elles, et aux Agents qui seront tenus de la publier et afficher dans les lieux ordinaires, principalement à la porte des édifices où se tiendront les Assemblées primaires de l'an sept.

*Signé au registre* BOILLEAU, président; MÉNÉTRIÉ, MAISEAU, BALME, Administrateurs; COLLET, Commissaire du Directoire exécutif, et SAUVALLE, Secrétaire en chef.

*Pour expédition conforme.*

Le Président,	Le Secrétaire en chef,
<i>Signé</i> , BOILLEAU.	<i>Signé</i> , SAUVALLE.